



Bulletin d'information

n°69 mai 2017



Classement du "louchet" à l'inventaire des monuments historiques

Bernard avait à cœur que l'on s'occupe de ce louchet (machine destinée à l'extraction industrielle de la tourbe durant la première moitié du XXème siècle) laissée à l'abandon à Baulne et voilà que l'association ASME (Association des Moulins de l'Essonne) qui a pris en charge le louchet nous annonce son classement à l'inventaire des monuments historiques.

Le Louchet "Invention d'utilité publique, réhabilitée en monument historique"

Depuis la nuit des temps la quête du feu a généré la recherche de combustibles. La tourbe, issue de la décomposition des végétaux en milieu anaérobie, fut largement utilisée avant l'exploitation mécanique intensive du charbon. Ce dernier exploité depuis le XVIIème siècle avec un pouvoir calorifique double de la tourbe a supplanté celle-ci au quotidien et bien sûr dans l'industrie aux XIX^e et XXème siècles. Celle-ci est cependant encore utilisée de nos jours en certains pays, pour le chauffage ou la construction.

L'extraction s'effectuait à la force humaine, au moyen de bèches particulières, sorte de louches qui donnèrent leur nom à l'outil, le "Louchet", étroites, longues, très lisses et munies d'ailettes sur les côtés.

De cette façon on extrayait des terrains tourbeux des " pains " de tourbe, qui seront débités en " briquettes " séchées au soleil avant leur emploi comme combustible. Avec les activités manufacturières, son importance fut croissante du XVIème siècle jusqu'aux années 1850 à 1890 (38 000 ha en France). La production était de l'ordre de 14 t (Cambron, Somme, 1942) à 35 tonnes/an/personne (Long, Somme, 1889).



Vint la seconde guerre mondiale, et une grande pénurie de charbon. En 1942, muni d'un CAP de mécanicien gazogène, Noé DELASSUS, invente une machine à extraire la tourbe mécaniquement. Le génie de cet homme, qui va donner du travail à beaucoup d'habitants des villages, ne le rendra jamais riche. Il vendait la tourbe à moitié prix du charbon sous prétexte que celle-ci a un pouvoir calorifique moitié de celui du charbon.



L'inventeur exploita la machine lui-même, en diverses régions, plus particulièrement à Long (Somme) et, jusqu'à 76 ans, en 1962, autour du village de Baulne, sur les bords de l'Essonne.

Sa machine produisait, avec 10 ouvriers, 1000 tonnes de tourbe par an, soit 7 à 28 fois l'extraction manuelle. L'exploitation s'arrêta, devant l'emprise des autres sources d'énergie, et la machine fut reléguée au bord d'un étang jusqu'au jour où un photographe découvrit l'étrange machine, et fit œuvre d'information.

Pour tenter de la sauver, ainsi que son créateur, de l'oubli, en 2013 : Jacques Bernard maire de Baulne, Mme Fischer-Ménager (trésorière) et M. Her (président) de l'Association " Le geai ", Mme Boisnard du PNR Gâtinais français, d'un commun accord avec Mme Marie-Hélène Percy présidente de l'ASME 91, ont dévolu le Louchet à cette association pour sa valorisation patrimoniale.

En 2014 et 2015 : l'ASME a recherché les moyens de remise en état du bien, possibilités de mise en valeur, et obtention des plans près des héritiers. En 2016 : suite à ces démarches, Monsieur Dailloux du moulin de Boissy-la-Rivière, adhérent de l'ASME 91, se proposa pour remettre en état la machine. Suite aux actives démarches de Sylvain Duchêne conservateur du musée d'Etampes, Monsieur Franck Marlin, maire d'Etampes, proclama après les procédures d'instruction réglementaires, l'attribution de « monument historique » à la machine remarquable à plus d'un titre. Elle sera installée au bord du Juineteau dans la base de loisirs. Nos vifs remerciements pour ce concours exemplaire entre les élus et la société civile pour préserver et valoriser nos patrimoines.

En 2014 et 2015 : l'ASME a recherché les moyens de remise en état du bien, possibilités de mise en valeur, et obtention des plans près des héritiers. En 2016 : suite à ces démarches, Monsieur Dailloux du moulin de Boissy-la-Rivière, adhérent de l'ASME 91, se proposa pour remettre en état la machine. Suite aux actives démarches de Sylvain Duchêne conservateur du musée d'Etampes, Monsieur Franck Marlin, maire d'Etampes, proclama après les procédures d'instruction réglementaires, l'attribution de « monument historique » à la machine remarquable à plus d'un titre. Elle sera installée au bord du Juineteau dans la base de loisirs. Nos vifs remerciements pour ce concours exemplaire entre les élus et la société civile pour préserver et valoriser nos patrimoines.

En 2014 et 2015 : l'ASME a recherché les moyens de remise en état du bien, possibilités de mise en valeur, et obtention des plans près des héritiers. En 2016 : suite à ces démarches, Monsieur Dailloux du moulin de Boissy-la-Rivière, adhérent de l'ASME 91, se proposa pour remettre en état la machine. Suite aux actives démarches de Sylvain Duchêne conservateur du musée d'Etampes, Monsieur Franck Marlin, maire d'Etampes, proclama après les procédures d'instruction réglementaires, l'attribution de « monument historique » à la machine remarquable à plus d'un titre. Elle sera installée au bord du Juineteau dans la base de loisirs. Nos vifs remerciements pour ce concours exemplaire entre les élus et la société civile pour préserver et valoriser nos patrimoines.

Association des moulins de l'Essonne ASME 91

1. Assemblée générale du Geai

Samedi 11 mars 2017 à Cerny

32 adhérents se sont déplacés à Cerny et 23 autres étant empêchés ont donné leur pouvoir. Ce soutien nous est indispensable et est très motivant.

Voici les membres du nouveau Conseil d'Administration :

Laurence	BLATT	
Claudine	DELUZET	Trésorière-adjointe
Claire	FISCHER - MENAGER	Trésorière
Laetitia	GILLARD	Secrétaire-adjointe
Christian	HER	Président
Claudine	HER	Secrétaire
Annie	LE ROUX	
Roselyne	OSMOND	

Le Geai

1. Assemblée générale du Geai	2
2. Activités et sorties	3
2.1. Visite de l'observatoire Camille Flammarion	3
2.2. Chantier Jarcy avec l'IMPRO	4
3. Accords de Kigali	4
4. Modification du périmètre «forêt de Protection - Massif de Fontainebleau »	6
5. La chrysomèle du romarin	7
6. La loi sur la biodiversité	8
7. Autant de pesticides dans l'air à Paris qu'à la campagne	8
8. Les nouveaux dangers sanitaires en France	9
9. La maladie de Lyme ou Borréliose	12
10. Sorties	14
11. La Revue de presse, plutôt optimiste	15
11.1. À Ribeauvillé, les viticulteurs veulent ramener les oiseaux dans les vignes	15
11.2. On ne jette plus, la consigne revient en voici 2 exemples	16

2. Activités et sorties

2.1. Visite de l'observatoire Camille Flammarion

26 novembre 2016

L'observatoire Camille-Flammarion à Juvisy-sur-Orge porte le nom de son fondateur, un astronome français, écrivain et chercheur en climatologie. Cette demeure nichée dans un vaste parc servait en 1730 d'auberge à la cour du roi ; le propriétaire de l'époque, un riche négociant bordelais, la donna en héritage à Camille Flammarion en 1883.



mètres de focale, et de plusieurs instruments, d'une riche bibliothèque, d'un laboratoire de météorologie ou encore d'un vaste cadran solaire. L'inauguration a lieu en 1887 en présence de l'empereur du Brésil, Dom Pedro II.



Grâce aux ventes de l'Astronomie populaire parue en 1879, ce scientifique transforme ce relais de poste en observatoire en 1884. Il le dote d'une coupole de 5 mètres de haut abritant une lunette astronomique de 24 centimètres de diamètre et 361 centimètres de focale, et de plusieurs instruments, d'une riche bibliothèque, d'un laboratoire de météorologie ou encore d'un vaste cadran solaire. L'inauguration a lieu en 1887 en présence de l'empereur du Brésil, Dom Pedro II.



Les activités d'observation et de photographie astronomiques se poursuivent jusqu'en 1950,



sous la direction de Camille Flammarion, puis de sa veuve Gabrielle. Elles ont repris depuis cinq ans, sous l'égide de la Société astronomique de France, après restauration de la coupole et de la lunette.

Camille Flammarion vulgarisateur de l'astronomie fait des mesures de météorologie, des essais agronomiques (influence de la couleur de la lumière sur la croissance des plantes) et spirite convaincu.

D'après les documents de Yannick *Claudine H*

2.2. Chantier Jarcy avec l'IMPRO

L'association "le GEAI" a organisé pour la troisième année un nouveau chantier avec les jeunes de l'institut médico-professionnel Léopold Bellan dans le marais de Jarcy.



Le jeudi 23 février, ce sont 8 jeunes qui sont venus courageusement entretenir cette zone humide. L'éducateur technique Franck De-neuville les accompagnait. Les jeunes grâce aux deux débroussailleuses et aux sérateurs de force ont pu encore cette année accomplir un beau travail. Trois membres de l'association "le GEAI" accompagnaient et motivaient les jeunes dans leur effort.

En effet, c'est grâce aux actions répétées de débroussaillage que nous arrivons peu à peu à faire renaître la roselière et garder cette zone humide en état. Les jeunes comme à leur habitude sont fidèles au rendez-vous des chantiers et heureux de constater les avan-

cées de leurs actions.

Claire

3. Accords de Kigali

Les faits : il s'agit d'accords internationaux ayant pour objet la réduction des HFC dans le monde.

Question : « En quoi sommes-nous concernés par ces produits aux noms pour le moins abscons ? ».

Réponse : ils sont utilisés pour produire du froid. Pour éclairer notre lanterne, observons la nature et remontons le temps !

C'est un fait bien connu, spontanément la chaleur, va du plus chaud au plus froid. Mais ne serait-ce que pour boire un verre de rosé bien frais au cœur de l'été à la terrasse de l'Escholier ou de l'Auberge des Vallées, il faut une source de fraîcheur ! Il est également vrai que s'il veut jouir d'une température agréable dans son isba, sa Rolls ou son Aston-Martin, l'homo sapiens-sapiens a besoin d'une « clim » nommée poétiquement pompe à chaleur pour son isba et frigo pour le rosé. A remarquer qu'il serait possible de boire ce dernier en hiver, mais ce n'est pas l'usage !

Pour refroidir, on s'est aperçu depuis M. Faraday, que le plus facile était de comprimer un gaz à un endroit et de le détendre à un autre, et c'est cette détente qui abaisse la température. Pour ce système, il est commode d'utiliser un produit qui se liquéfie lors de la compression (très utile pour réaliser un circuit) et se vaporise lors de la détente et c'est ainsi que sont nées les glaciers industrielles à l'ammoniac.

Ce produit peu onéreux est facile à fabriquer et à notre époque « écolophile », il est biodégradable, métabolisable, etc...Inconvénient son odeur est effroyable et il peut être très dangereux, si inhalé en grandes quantités...Ce produit presque

idéal (sic) ne convient donc pas à une généralisation à l'ensemble de la population de la planète, ni aux Inuits, lapons, Enetses et autres Nganasanes qui n'en n'ont pas l'utilité car ils ont du froid à revendre.

Donc, il faut trouver autre chose et c'est Thomas Midgley qui invente les **Fréon ou CFC** (1928). C'est un succès planétaire : inodores, ininflammables et peu coûteux, ces gaz conquièrent la planète. L'inventeur décède en 1944 et ce n'est qu'au début des années 70 que l'on se rendra compte du problème créé par la libération des Fréons dans l'atmosphère. Ceux-ci atteignent et détruisent la couche d'ozone qui protège la planète des rayonnements ionisants (X, Gamma, cosmiques, etc...) que nous envoie le ciel. Ces rayons peuvent ainsi atteindre le sol et induire une augmentation des cancers de la peau.

Donc on abandonne les CFC vers 1990 pour recourir à de nouveaux produits :

les hydrofluorocarbures ou HFC.

Ceux-ci détruisent beaucoup moins la couche d'ozone que les CFC, car ils sont en très grande partie détruits dans l'atmosphère avant d'atteindre l'ozone stratosphérique. Mais la fin d'un problème en a créé un autre qu'il fallait combattre. En effet, les HFC présentent un pouvoir de réchauffement (GWP) allant jusqu'à 14 000 fois celui du CO₂,

GWP : c'est une indication sur l'effet de serre d'un gaz (1 pour le CO₂, 3 pour le méthane) et ceci dans un temps déterminé. Cet indicateur reste d'une fiabilité relative, mais donne une idée de l'effet néfaste d'un gaz.

Les Accords de Kigali

Auteur : *Matthieu Combe, fondateur du webzine Natura-sciences.com*

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/hfc-gaz-effet-serre-fluores-climatisation-refrigeration-bannis-21398.php4>

Ces accords prévoient des objectifs différenciés de réduction des HFC, selon les pays et leurs degrés de développement. Le calendrier de mise en œuvre distingue trois groupes de pays : d'un côté les pays développés, de l'autre, deux groupes de pays en développement.

Les pays développés : Etats-Unis et l'Union européenne. Ce groupe s'engage à diminuer l'usage des HFC de 10 % d'ici 2019 par rapport aux niveaux de 2011-2013, pour les supprimer totalement d'ici à 2050, avec une étape à 85% en 2036. Il faut dire que les implications industrielles sont énormes !

Le groupe ambitieux de pays en développement, qui inclut la Chine, le Brésil et la plupart des pays africains, a décidé de geler leur production d'ici 2024. Une réduction de 10% par rapport aux niveaux de 2020-2022 devra être atteinte pour 2029, cette réduction devant atteindre 80% d'ici à 2045.

Le groupe de pays le moins ambitieux, comprenant l'Inde, l'Arabie saoudite, le Pakistan, l'Iran et le Koweït, des pays fortement consommateurs de systèmes de climatisation, gèlera(sic) la production de HFC d'ici 2028. Ils réduiront ensuite progressivement leur consommation. Une diminution de 10% par rapport à la période 2024-2026 devant être atteinte pour 2032, puis de 85% pour 2047.

L'accord prévoit une clause de révision. Son calendrier pourra être renforcé en fonction des progrès technologiques et des retours d'expériences des pays les plus ambitieux.

Fin septembre, 16 pays – dont les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la France – et 19 organismes et donateurs privés réunis à New York ont promis une aide de 80 millions de dollars (71,5 millions d'euros) pour aider les pays en voie de déve-

Pouvoir de réchauffement (GWP) des gaz de la réfrigération		
Produit	GWP	Utilisation
CO ₂	1	Froid industriel
NH ₃ O	0	Froid industriel
HFC purs	675 a 15000	Refrigeration individuelle
Ethane	3	Gaz de ville
Propane	3	Chauffage individuel
Isobutane	3	Refrigeration individuelle
HFO1234yf(*)	4	Clim automobile

loppement dans cette transition. Mais le financement est loin d'être encore à la hauteur : le total des financements nécessaires est estimé à plusieurs milliards de dollars. Le montant exact sera discuté lors de la prochaine réunion des Parties en 2017.

Depuis 1990, les émissions de gaz destructeurs d'ozone ont diminué et plusieurs signes montrent que la couche d'ozone commence (tout doucement) à se reconstituer. Toutefois, en raison de la durée de vie de ces gaz dans l'atmosphère (variant de 1 à 100 ans pour les principaux CFC), les experts ne prévoient pas une reconstitution notable de la couche d'ozone avant le milieu du siècle.

La saga des fluides réfrigérants est une illustration du mythe de Sisyphe : l'ammoniac est remplacé par les fréons, ceux-ci sont à leur tour remplacés par les HFC qui sont remplacés par..... ?



Un membre du Geai a eu un jour cette forte parole

Vivre c'est dangereux

On pourrait rajouter

Vivre peut s'avérer (parfois...) polluant

Christian

4. Modification du périmètre "forêt de Protection - Massif de Fontainebleau" (28915 ha)

Le classement en forêt de protection régi par les articles L. 411 et suivants du code forestier est une mesure très forte puisqu'il confère une protection juridique renforcée. Ainsi, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements est interdit (défrichage, fouille ou extraction de matériaux, emprise d'infrastructure publique ou privée, exhaussement du sol ou dépôt, implantation d'éoliennes...).

En l'espèce, le périmètre va être modifié en vue de l'aménagement de 12 projets dont le carrefour de la Table du Roi à Avon avec la suppression des feux tricolores, l'aménagement de deux ronds-points. Des projets sont également prévus, à Samois-sur-Seine, autour du camping et du château de Bellefontaine, et à Avon, dans le parc des Basses Loges ou au Bois des Carmes, ainsi que le parking de la gare de Thomery.

Les modifications les plus importantes se trouvent dans et autour de la commune de Fontainebleau, notamment dans le quartier du Bréau avec le projet des Héronnières (ancienne Grande Ecurie du Roi du château de Fontainebleau) et derrière la piscine.

Et toujours la Crainte :

qu'un investisseur puisse par exemple vouloir faire des hébergements insolites.

Au total, douze modifications du périmètre de protection sont prévues ce qui entraînerait une réduction d'espaces boisés d'un peu plus de 26 ha, soit 0.09 % du massif classé. « On assiste à un vrai grignotage alors que « La forêt de protection » devait figer le massif ».

Extrait du « moniteur de S et M le 08 mars 2017 - Anne MOREAUX - Actualité »

Claudine H

Courrier envoyé lors de l'Enquête publique sur la modification du périmètre « Forêt de Protection » du massif de Fontainebleau

par l'Association Milly-Gâtinais-Environnement Rédacteurs : Jeanine et Jean Friant, Françoise Hervé, Monique et Ladislav Séréc

1 – Maintien du réseau routier en l'état

Depuis de nombreuses années, il était question de réduire la vitesse à 70 km/h, dans la traversée de la forêt. Cette mesure n'a jamais été appliquée.

Au contraire, les projets qui nous sont présentés tendent à élargir les chaussées, à abattre les angles d'intersections, ce qui ne manquerait pas d'augmenter la vitesse des véhicules, et la densité de la circulation, donc le nombre d'accidents potentiels et la pollution entraînant ainsi une détérioration de la biodiversité.

2 – Interdiction de l'exploration minière

Même si cette enquête n'y fait pas référence, nous souhaitons que soit, explicitement inscrit, que soit exclues toute recherche et exploitation à caractère énergétique, qui entraînerait la contamination des eaux souterraines.

Nous souhaitons l'abrogation du décret établissant un régime dérogatoire permettant l'exploitation de mines et de carrières dans les « forêts de protection » ce qui porterait atteinte au principe de non-régression (loi « biodiversité » du 8 août 2016).

3 – Vigilance vis-à-vis des projets déposés par les Privés

- Parcelles vraisemblablement destinées à être utilisées à des fins mercantiles.
- En conclusion, nous sommes opposés à toute atteinte à l'intégrité de la « forêt de protection »

La forêt nous protège, protégeons-la

5. La chrysomèle du romarin

Avec le printemps, voici venir le temps de s'émerveiller devant la nature qui reverdit, fleurit, grandit.

Mais c'est aussi l'occasion de découvrir l'arrivée de petites bêtes qui se font très discrètes tout en ne relâchant pas leur labeur : je veux parler de la chrysomèle.

La Chrysomèle du romarin ou Chrysomèle américaine est un insecte aux élytres présentant des reflets métallisés avec des rayures longitudinales vertes et rouges (4 bandes vertes et 5 bandes rouges).



Originaires d'Europe du Sud ou d'Afrique du Nord (et n'a rien d'une Américaine), cette espèce est en nette progression vers le nord.

Pour l'instant cette petite bête est censée occuper près des 2/3 de la France, mais elle progresse certainement plus vite que les inventaires officiels ! Elle a déjà atteint le sud du Royaume Uni.

Elle mesure 5 à 7 mm de long. On dirait un petit doryphore de la taille d'une coccinelle.

Elle est phytophage et s'attaque aux labiales et plus particulièrement aux lavandes et aux romarins.

Pas bien grosse et peu remuante, elle passe aisément inaperçue là où elle s'installe. Mais il suffit de regarder ses feuilles de lavandes qui commencent à ressembler à de la dentelle pour découvrir notre chrysomèle.

Comment lutter contre cette invasion :

Cet insecte n'a pratiquement pas de prédateur, elle est dédaignée des oiseaux insectivores (il existe une guêpe à pattes longues orangées qui sillonne les branches du romarin et qui dévore les larves).

- Surtout pas d'insecticide, car une « cueillette » permet de préserver les plantations. Capturer le maximum d'adultes "à la main" pour éviter une nouvelle génération.

Une autre façon simple de « récolter » cet insecte : placez un grand tissu au sol (un vieux drap par exemple) et secouez votre plante. Les coléoptères replieront leurs pattes et se laisseront tomber.

- En cas d'invasion très légère effectuer des vaporisations avec du **savon noir**, à raison d'une cuiller à soupe par litre d'eau.

- Détruire les feuilles qui portent des œufs ou des larves.

Laurence

6. La loi sur la biodiversité

Des avancées certaines malgré des occasions manquées

Après 4 ans de travaux parlementaires, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a enfin été adoptée le mercredi 20 juillet 2016. Les organisations environnementales, dont la Fondation Nicolas Hulot, qui se sont mobilisées pour rehausser l'ambition de cette loi, en dressent un bilan en demi-teinte.

L'examen parlementaire interminable, et la teneur souvent caricaturale des débats traduisent malheureusement la trop faible conscience de notre société et de ses décideurs publics des enjeux considérables de la biodiversité qui impacte la vie quotidienne des citoyens.

Cependant, malgré les occasions manquées telles l'interdiction de la pêche au chalutage profond, heureusement adoptée par l'Union européenne, la fin des pratiques de chasse à la glu, la taxation de l'huile de palme ou encore le faible poids juridique " des espaces de continuités écologiques " indispensables à la mise en œuvre de la trame verte et bleue, cette loi permet de nombreuses avancées.

Soulignons en particulier les points suivants.

- ✚ -Affirmation de nouveaux principes fondamentaux tels la non régression du droit de l'environnement ou la solidarité écologique.
- ✚ -Inscription dans le code civil du préjudice écologique qui oblige celui qui cause un dommage à l'environnement à le réparer (c'est par exemple ce principe qui avait permis d'obliger Total à prendre en charge les réparations suite au naufrage de l'Erika).
- ✚ L'interdiction des pesticides néonicotinoïdes en 2018.
- ✚ -La création de l'Agence Française de la biodiversité même si des inquiétudes persistent sur les moyens qui lui seront alloués.
- ✚ -L'autorisation de ratification du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, attendue depuis son adoption en octobre 2010 !
- ✚ -L'autorisation d'échanger des semences à titre gratuit entre jardiniers amateurs, mais aussi à titre onéreux par les associations.

De nouvelles bases sont ainsi posées par cette loi permettant de mieux protéger et renforcer la biodiversité. La mise en œuvre concrète de ces avancées dépend maintenant des contenus des décrets d'application, des emplois dédiés à la biodiversité et des moyens financiers qui seront réellement mobilisés. Le prochain projet de loi de finances sera déterminant en ce sens. Légiférer ne suffit pas, il faut se donner les moyens d'agir.

Publié le 22 juillet 2016 par la fondation Nicolas Hulot

Claire

7. Autant de pesticides dans l'air à Paris qu'à la campagne

Les pesticides ne s'arrêtent pas au périphérique parisien. Tant en milieu urbain que rural, on trouve dans l'air francilien des pesticides de différentes natures. C'est ce que montre une étude d'Airparif, l'observatoire de l'air en Ile de France, qui a relevé la présence de 48 molécules sur 171 recherchées.

« On remarque quasiment le même nombre de pesticides en ville qu'en zone rurale (36 contre 38), indique Frédéric Bouvier, directeur d'Airparif. Mais leur nature varie d'un milieu à l'autre. » En milieu rural agricole, on trouve davantage d'herbicides. En ville, les insecticides et les acaricides sont plus spécifiquement présents.

Si l'usage de pesticides en zone rurale est essentiellement dû à l'épandage sur les cultures agricoles, leur présence en milieu urbain s'explique par un phénomène de volatilisation. Une partie importante des molécules trouvées à Paris sont ainsi des herbicides, utilisés par les agriculteurs franciliens qui s'ajoute aux usages domestiques (traitement contre les parasites, désherbant chimique dans les jardins ...).

Des pesticides interdits détectés

L'étude d'Airparif, menée pendant un an en 2014, utilise des données recueillies par deux sites : à Paris, dans le 18^e arrondissement, et à Bois-Herpin, dans l'Essonne, en zone rurale agricole. En s'appuyant sur les résultats comparables avec une précédente étude d'Airparif effectuée en 2006 mais uniquement au printemps, les scientifiques ont observé durant cette saison une diminution du nombre de substances en zone rurale (21 en 2014 contre 29 en 2006) et une stagnation en zone urbaine, où 19 produits ont été détectés. Une baisse importante de la concentration des pesticides a été relevée sur les deux sites : 70 % de teneur en moins en zone agricole et 75 % à Paris.

Un seul produit est en augmentation : le métolachlore, un herbicide deux fois plus utilisé en 2014 qu'en 2006. « Cette hausse est due à l'interdiction de plusieurs autres herbicides depuis 2006, précise Pierre Pernot, ingénieur spécialiste des pesticides à Airparif. Et malgré ces interdictions, on retrouve toujours dans l'air de nombreux produits interdits. » Quinze produits phytosanitaires interdits ont été détectés en 2014.

Ces substances ont davantage été relevées en ville (52 détections), qu'en milieu rural (14 détections). « Cette différence s'explique notamment par l'utilisation et le stockage, par des particuliers, de produits désormais interdits à la vente », explique M. Pernot. Autre explication : lorsqu'un produit n'est plus utilisé, il continue à être stocké dans le sol et peut se retrouver dans l'air, par effet de re-volatilisation.

171 molécules recherchées sur 1 000 utilisées

Rappelant les effets toxiques et nocifs pour la santé de ces produits, alors qu'« il n'existe toujours pas de réglementation dans l'air de ces produits, ni de dispositif de surveillance », Jean-Félix Bernard, président d'Airparif, précise les limites de l'étude : « Il s'agit d'une photographie informative de l'état de l'air, en ville et en milieu rural. On ne peut pas qualifier précisément, par manque de moyens humains et financiers, l'exposition exacte et sur tout le territoire des Français aux pesticides. »

En outre, l'étude n'a concentré ses recherches que sur la présence dans l'air de 171 molécules, alors qu'environ un millier de pesticides sont utilisés en France. Par exemple, le glyphosate, la substance active du Roundup, l'herbicide le plus vendu au monde et classé cancérigène probable par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en mars 2015, n'était pas recherché par Airparif. « Schématiquement, si nous voulions chercher le glyphosate, il aurait fallu doubler tous les processus, explique M. Pernot. C'était soit le glyphosate, soit les 171 autres molécules. Le choix était vite fait. Surtout que d'autres études démontrent que le glyphosate n'est pas, ou très peu, présent dans l'air. »

Airparif rappelle également que cette étude concerne uniquement l'air et que de nouvelles molécules peuvent se retrouver ailleurs : dans notre eau, dans nos aliments.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/05/11/toujours-des-pesticides-dans-l-air-de-paris-mais-en-moins-concentration_4917552_3244.html#ZPPoAurE34tiSSVM.99

Claire

8. Les nouveaux dangers sanitaires en France

Les problématiques liées aux espèces invasives exotiques nous touchent tous de plus en plus. En plus des menaces connues (chenilles, frelon, etc), de nouveaux enjeux sont à prévoir. La réactivité des partenaires face à ces nouvelles menaces est primordiale. C'est pourquoi FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et le Parc ont proposé une matinée de sensibilisation sur les enjeux phytosanitaires en ile de France le 10 janvier 2017.

FREDON fait partie des Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) spécialisés dans le végétal.

*Les dangers sanitaires, définition du code rural :
On entend par dangers sanitaires les dangers qui sont*

- de nature à porter atteinte à la santé des animaux et des végétaux ou à la sécurité sanitaire des aliments et
- les maladies d'origine animale ou végétale qui sont transmissibles à l'homme.

Les dangers sanitaires sont classés selon 3 catégories :

Catégorie 1 : ils requièrent dans un but **d'intérêt général** des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte, rendues obligatoires par autorité administrative. Exemple de danger sanitaire 1 (DS 1) : chancre coloré du platane, fusarium du pin, capricorne asiatique, bactérie de l'olivier, le nématode du pin, ...

Catégorie 2 : dans un but **d'intérêt collectif**, mesures de prévention au niveau local ; exemple de DS 2 : cynips du châtaignier, feu bactérien.

Catégorie 3 : mesure au **niveau privé** (lutte contre oïdium, rouille...)

DS 3 : processionnaire du chêne, puceron des rosiers.

Les exemples donnés sont en zones non agricoles

Surveillance biologique du territoire

La réglementation a pour but d'organiser la surveillance, la prévention, et la lutte contre les dangers phytosanitaires ; ce sont les OVS dont FREDON qui sont chargés de surveiller l'application des directives.

Les Dangers Sanitaires sont responsables de catastrophes économiques et parfois sanitaires : exemple le mildiou de la pomme de terre, la chrysomèle du maïs aux Etats-Unis ou le feu bactérien des poiriers, pommiers, cognassiers, aubépines et cotonéasters, le phylloxera de la vigne.

L'union Européenne a créé des zones protégées indemnes de feu bactérien. Dans ces zones, l'introduction et la circulation des plantes hôtes du feu bactérien ne peut se faire que par pépinières ayant un passeport phytosanitaire (Corse, Suisse).

Les OVS ont un rôle de surveillance, ils participent à la lutte mais également à la prévention. La surveillance permet d'établir des bulletins de santé du végétal.

Les Chambres d'Agriculture diffusent les bulletins de veille sanitaire.

Sensibilisation aux dangers sanitaires de catégorie 1 :

Fusarium du pin : ou chancre suintant du pin est provoqué par un champignon véhiculé par différents insectes, le vent, le sol. Il entre dans la plante par des blessures et entraîne le dépérissement du pin par nécrose des pousses et des rameaux. Un écoulement résineux apparaît sur le tronc. La partie supérieure du pin, voire l'arbre dans son entier, peuvent mourir. Particulièrement présent au Portugal et en Espagne. 30 espèces de pin y sont sensibles.

Nématode du pin : micro-ver inférieur à 1 mm transmis par un coléoptère longicorne du genre *Monochamus*, insecte xylophage qui permet la transmission des nématodes d'un arbre contaminé à un arbre sain. Il se développe dans la sève, pullulation des nématodes dans les vaisseaux qui se bouchent et provoque le roussissement rapide de l'arbre. C'est une maladie très rapide. Transmission par le vol d'insectes en provenance du Portugal via des palettes de bois.

Charançon rouge du palmier : ce coléoptère originaire d'Asie du sud et d'Indonésie est présent dans le sud de la France. Il a été détecté en Corse, dans le Var et récemment en Bretagne. Il provoque un affaissement et une chute des palmes et le dépérissement de l'arbre.

Dans la région PACA plus de 13000 palmiers ont déjà été abattus.

L'insecte se dissémine tout seul en volant, et il vole bien, et parcourt de longue distance. Afin de trouver une partenaire, les mâles émettent une phéromone qui attire leurs congénères des deux sexes. il séjourne dans les palmiers car leur odeur décuple l'action de sa phéromone donc assure sa reproduction.

Les femelles pondent entre 100 et 300 œufs, après la ponte, ils sont déposés dans les tissus de l'arbre et éclosent deux à quatre jours plus tard. Et c'est là que les ennuis commencent. La larve creuse des galeries, détruit le système vasculaire et construit un cocon avec les fibres de l'arbre. On peut alors observer à la base des palmes les cocons et les arracher



La mort subite du chêne : due à un champignon qui s'attaque en plus à l'érable, le marronnier, le hêtre, le châtaignier, le sycomore ... et aux arbustes rhododendron, photinia...

Présence de chancres suintants sur le tronc, et dépérissement du houppier, puis des branches entraînant le dépérissement très rapide de l'arbre.

Chalarose du frêne : champignon qui pénètre par les feuilles et passent ensuite dans les branches entraînant le dépérissement très rapide de l'arbre.

Chancre coloré du platane : proche parent de la graphiose de l'orme, arbre qui a été décimé en 1916 puis en 1970.

Ce champignon pénètre par une plaie ou soudure racinaire entre les arbres (anastomoses racinaires). Mode de contamination prépondérant non-respect des mesures de prophylaxie, par exemple lors d'élagage ou autres travaux sans désinfection des outils.

Le champignon obstrue les vaisseaux et libère des toxines.

Le long du Canal du midi, 50000 arbres ont ainsi été abattus, le champignon étant véhiculé par l'eau.

Capricorne asiatique : insecte xylophage très dangereux, d'une taille de 2 à 4 cm, bleuté taché de blanc. Il s'attaque à la plupart de nos arbres.

Les larves commencent par creuser et se nourrissent de la sève. En grandissant les larves creusent profondément dans le cœur de l'arbre formant des galeries dans le bois. On remarque des trous d'émergence des adultes dans le tronc.

Les adultes volent jusqu'aux parties supérieures de l'arbre où ils se nourrissent (feuilles, écorce jeune), grandissent et copulent. Les femelles fécondées pondent un à un leurs œufs (35 à 90 œufs/femelle). Les femelles déposent leurs œufs dans des fentes de l'écorce qu'elles ont creusées avec leurs mandibules.

Il a été transporté de l'Asie par les bois d'emballage. Il se dissémine tout seul en volant via le bois.

Attention à ne pas confondre avec le grand capricorne qui est une espèce protégée.

Le capricorne asiatique n'a pas de prédateur. Seul le pic noir semble vouloir l'attaquer. Le pic noir est une espèce protégée, et sa présence est très récente dans nos régions.

Bactérie xylella fastidiosa :

Cette bactérie compte 300 hôtes possibles, elle infecte le xylème (vaisseau, constituant du bois, amenant la sève des racines aux feuilles).

La contamination et la dispersion de la maladie se produit par le biais d'insectes vecteurs piqueurs-suceurs se nourrissant de la sève du xylème, entraînant son obstruction. Insectes vecteurs : les cicadelles, les cercopes notamment la cercope des prés et les cigales.

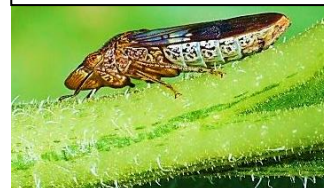
On la trouve dans les organes aériens, feuilles, rameaux et fruits et les parties souterraines, les racines

Nuisible, elle attaque la vigne et provoque la maladie de Pierce (vignobles californiens en 1990) ; chez les amandiers, la Chlorose panachée des citrus a été détectée au Brésil en 1980, elle attaque également les caféiers, les orangers, les pêchers, les lauriers roses, les oliviers avec dessèchement des feuilles, érables, platanes, genêts à balai, romarins, lavandes (présence de bave mousseuse). Tous ces problèmes peuvent avoir de graves répercussions économiques.

Il est donc très important de communiquer sur ces maladies. Ne pas hésiter à alerter la FREDON si on suspecte la présence de l'un de ces dangers sanitaires :

fredonidf4@fredonidf.com

La cicadelle pisseuse, venue des États-Unis, un vecteur très efficace



Laurence

9. La maladie de Lyme ou Borréliose

Dans le bulletin précédent, nous vous avons décrit la tique et son rôle dans la maladie de Lyme ; dans celui-ci nous faisons un tour d'horizon de celle-ci.

Cette maladie, transmise lors d'une morsure de tique porteuse de la bactérie *Borrélia*, n'a pas toujours été prise au sérieux dans les pays européens. La prévention en France commence seulement.

Pourquoi ce nom - Lyme ? C'est à Lyme, ville du Connecticut (USA), que cette maladie a été identifiée la première fois.

En 1975, lors d'une mystérieuse épidémie d'arthrite juvénile dans la région de Lyme, des scientifiques subodorent que cette infection serait propagée par un vecteur, mais lequel ? En 1982, Willy Burgdorfer découvre l'agent provoquant cette maladie, une bactérie trouvée dans les entrailles de la tique d'*Ixodes*, bactérie de type spirochètes appartenant au groupe *Borrélia* d'où le nom donné de *Borrélia Burgdorferi*.

Qu'est-ce que c'est la maladie de Lyme ? C'est une infection bactérienne, transmise à l'homme par la morsure de tiques. Le réservoir de germes est important : tiques, mammifères domestiques (chiens, chevaux,...) et sauvages (écureuils, cerfs, mulots,...).

Comment reconnaître les signes : Lors de la morsure de la tique, l'inoculation cutanée de la bactérie se traduit par 3 grandes phases :

Le stade primaire :

3 à 30 jours après la pique de la tique apparaît une lésion cutanée appelée érythème chronique migrant, inflammation rougeâtre autour du point de morsure. Elle s'étend lentement du centre vers la périphérie, alors que le centre s'éclaircit.



Son diamètre peut varier de 3 à quinze de cm.

Cet érythème n'est pas douloureux et disparaît spontanément en quelques semaines. Il n'est présent que dans 30 à 50 % des cas.

D'autres manifestations peuvent être associées à cette rougeur, comme une fièvre modérée, de la fatigue (asthénie), douleurs articulaires fugaces, des douleurs musculaires (myalgies) et des maux de tête, dans 25 % des cas environ.

Après quelques semaines, tous les symptômes disparaissent sans séquelle.

Le stade secondaire :

La dissémination de la bactérie par voie sanguine entraîne des complications, en l'absence de traitement.

Plusieurs semaines après la phase primaire, peuvent apparaître des :

- **troubles neurologiques :** (forme d'une méningo-encéphalite de 5 jours à 3 mois : douleur dans la région de la morsure de la tique, associée avec une paralysie faciale)

- **troubles rhumatologiques** (apparition brutale de douleur articulaire peu intense, mono arthrite, avec poussée de courte durée ; l'articulation est chaude avec un épanchement ; localisation au genou - épaule - coude - poignet)

- Plus rarement des manifestations dermatologiques (lymphocytose borélien), cardiaques (syncopes, malaises, difficultés respiratoires) ou ophtalmologiques (douleurs oculaires, baisse de la vision...).

Le stade tertiaire correspond à une évolution chronique des symptômes observée en l'absence de traitement après quelques mois à quelques années. :

- de forme neurologique :

La neuroborréliose tardive survient plus de 6 mois après la morsure, sous la forme d'une encéphalomyélite (inflammation du cerveau et de la moelle épinière) tardive ou d'une polyneuropathie sensitive (atteinte de plusieurs nerfs sensitifs)."

- de forme dermatologique :

L'acrodermite chronique atrophiante, qui apparaît lentement, plusieurs mois ou plusieurs années après la morsure, se manifeste par de petites lésions cutanées bleutées souvent multiples, localisées principalement au niveau des extrémités des membres et autour des articulations, avec une peau qui s'amincit et devient transparente."

Le dépistage

Le médecin ausculte le patient et effectue un électrocardiogramme à la recherche des troubles de la conduction auriculo-ventriculaire.

Le diagnostic de la maladie est difficile et repose essentiellement sur les signes cliniques observés.

En France, actuellement le principal test utilisé ELISA (Vidas Lyme Biomérieux) ne détecte que **certaines souches pathologiques de la borréliose**.

Evolution de la maladie

L'évolution vers une phase tertiaire reste rare, même en l'absence de traitement. La maladie présente une évolution très favorable lorsqu'elle est traitée.

Ne pas confondre avec...

Les lésions cutanées observées lors de la phase primaire ou secondaire de la maladie peuvent être confondues avec d'autres manifestations dermatologiques: mycose superficielle (infection cutanée par un champignon), réaction inflammatoire banale à une piqûre d'insecte.

Le principal problème pour le médecin est de penser à la maladie de Lyme devant l'existence de manifestations neurologiques inexplicables.

Traitement

La borréliose de Lyme peut être traitée et guérie par des antibiotiques (amoxicilline ou doxycycline) qui sont au centre du traitement.

On sait aussi que plus le traitement a été tardif, plus la guérison est lente.

Le traitement de départ (stade érythème migrant) est de 2 à 4 semaines. Mais il est insuffisant lorsque la bactérie est disséminée dans le corps. De nombreux travaux scientifiques ont démontré la **persistance de *Borrelia* dans le corps malgré des mois de traitements antibiotiques**-

Qui et Où :

Du fait de son mode de transmission, la borréliose de Lyme touche essentiellement les promeneurs en forêt et les chasseurs, mais aussi les agriculteurs, les gardes-chasse et les vétérinaires chez lesquels elle peut être reconnue comme une maladie professionnelle.

En France, la borréliose de Lyme n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. Il est donc difficile de connaître sa fréquence réelle.

On estime entre 5 à 20 % des tiques sont infectées dans nos régions contre 100 % dans certaines régions américaines.

Extraits de : http://www.doctissimo.fr/html/sante/encyclopedie/sa_1238_lyme.htm
<http://sante.lefigaro.fr/sante/maladie/maladie-lyme/quel-traitement>
<http://francelyme.fr/mediatiques/la-maladie-de-lyme>
Wikipedia
Sources : Emission France 5 du 2 mai 2014 + France2 du 2 sept 2016

Claudine D



10. Sorties

Activités et sorties de 2017		
Rando familiale à Courdimanche	27 mai	RV mairie de Courdimanche 9 h
Journée du Geai Courances	10 juin	 <p>Rallye Repas offert par le Geai</p> <p>30 ans du Geai</p>
Randonnée IMPRO	5 juin 2017	<p>Réservé IMPRO</p> 
Arboretum St Sulpice de Favières	1 juillet	
Marché rural en Gâtinais	3 septembre 2017	<p>Spectacle de rue, Familial et tout public</p> 
Champignons	Fin septembre 2017	?
Sucrerie	automne	Pithiviers
Semaine de la science	7 ou 14 octobre	Boutigny
Chantier nature Jarcey	18 novembre 2017	



LA JOURNÉE DU GEAI
Le Geai a 30 ans

10 juin 2017 à 9h30
salle de la mairie de Courances



> Rallye pédestre le long de l'école sur le thème "l'eau, la forêt, Courances".
 > 12h Pot de l'amitié offert par le Geai.

REPAS OFFERT POUR LES 30 ANS DU GEAI
Inscription fortement recommandée

06 89 49 89 42 legeai91@le-geai.fr

11. La Revue de presse, plutôt optimiste

11.1. À Ribeauvillé, les viticulteurs veulent ramener les oiseaux dans les vignes

Des oiseaux dans le vignoble ? Pas forcément évident. Car la tendance a été ces derniers temps de chasser la biodiversité, à tel point que les vignes ont été qualifiées de désert vert. Mais les tendances peuvent changer. Comme à Ribeauvillé.



© France 3 Alsace Par B.C Publié le 24/02/2017

Viticulteurs et naturalistes travaillent ensemble pour le retour des oiseaux. Ça se passe à Ribeauvillé. Ils ont leur méthode : installer des niochirs. Et c'est un peu un jeu de pistes. D'un pas décidé, cartes en main, ils fendent la vigne pour trouver les meilleurs places pour l'installation de niochirs à oiseaux. "Ce ne sont pas des intrus. Ils ne sont pas nuisibles pour la vigne", estime un viticulteur. Au contraire



même car **les oiseaux pourraient permettre de contrôler certains insectes qui eux, sont nuisibles**. Mais le problème pour les volatiles, c'est la disparition de leur habitat puisque la vigne a remplacé les pommiers, cerisiers et autres arbres fruitiers. Ces nichoirs font donc office de coup de pouce des viticulteurs à leurs nouveaux amis.

11.2. On ne jette plus, la consigne revient en voici 2 exemples

a : La consigne offre des gâteaux contre des bouteilles à la gare d'Evry-Courcouronnes

Evry Courcouronnes Lemontri chocolat commerce équitable



Les jetons récoltés en recyclant des bouteilles en plastique ou des cannettes permettent d'obtenir notamment des gâteaux. (LP/J.H.)

Deux jetons donnent droit à un cookie. En échange d'un jeton, c'est un carré de chocolat bio ou des spéculoos issus du commerce équitable pour les gourmands. Les âmes charitables opteront, elles, pour don à l'association Bouée d'espoir, qui vient en aide aux plus démunis.

Une borne de recyclage a été installée ce lundi dans le hall de la gare d'Evry-Courcouronnes, desservie par la ligne D du RER. Installée par

la société Lemontri, elle offre, en échange d'une bouteille en plastique ou d'une cannette détectée en scannant les codes-barres, les précieux jetons. De quoi améliorer son goûter tout en préservant la planète.

Île-de-France & Oise>Essonne>Evry|18 avril 2016, *le parisien*

b : Les bouteilles en plastique redécouvrent la consigne

Des kiosques automatiques de recyclage de bouteilles fleurissent sur les parkings de nos supermarchés. En retour, le "consommateur trieur" reçoit des bons de réduction à dépenser sur place.



L'écologie ça peut rapporter au consommateur vertueux ! C'est le sens de l'initiative prise par une filiale de Suez Environnement, Réco France, qui consiste à récompenser (modestement) ceux qui font l'effort de recycler leur bouteille en plastique ayant servi à tout type de contenu (eau, lait, shampoing, lessive).

Sur la seule année 2014, ce sont 62 tonnes de plastique qui ont ainsi été récupérées par le géant français, grâce à ce système. Réco France, a installé, près de supermarchés, des "kiosques" automatiques de recyclage des bouteilles en plastique. Ces bornes

éditent en retour des bons d'achat au profit de celui qui a effectué ce tri sélectif.

Claudine H



Le Geai
Association pour la mise en valeur
des patrimoines naturel et humain
dans les cantons de
Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais
1 rue des Cordeliers
91820 Boutigny-sur-Essonne
06 89 49 89 42
legeai91@le-geai.fr

Directeur de la publication : Le Geai
Maquette et mise en page : Claudine Her
Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais
ISSN : 1634 5665 Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2017

